



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

**DECISION N° 41/2025 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
- Vu la délibération n° 2020/15 du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 9 l'autorisant à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

DECIDE :

Article 1 : de signer un contrat de sponsoring avec la Société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD à DOUAI

Article 2 : d'accepter le don de la Société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORD à DOUAI d'un montant de 600 €, utilisé pour l'organisation de la manifestation « Libercourt Plage 2025 ».

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera adressée au Receveur Municipal

LIBERCOURT, le 24 Avril 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé Electroniquement

Accusé de réception en préfecture 062-216209072-20250424-D-41-2025-AU Date de télétransmission : 24/04/2025 Date de réception préfecture : 24/04/2025
--



Monsieur le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr